

Tipaza, le 14/03/2022

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH/ 67 /2022

A

Monsieur BAL AISSA RAOUF
Le Responsable de l'Entreprise
Eurl NOUR KASTORAL

OBJET : Mise en demeure.

Entreprise : Eurl NOUR KASTORAL

Adresse : Cité Ouest n° 19 Hadjret Ennous - wilaya de Tipaza.

Contrat : N°27/2021 du 30/09/2021.

Suite à vos absences injustifiées pour le démarrage des travaux de construction des lignes d'abonnés, sous ODS N°85/2021 du 12/10/2021.

Ce qui engendre un préjudice considérable à notre société, je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de procéder au démarrage des travaux dans un délai n'excédant pas cinq (05) jours à partir de cette présente note, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur



20/PI
IMQULOUDENE Abderrahmane
Sous Directeur
Technique
D.O - TIPASA

21 MARS 2022